

2.00 crédits

15.0 h

Q2

Enseignants	Moreau Thierry ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	LECRI1504 Eléments de droit pénal et de procédure pénale
Thèmes abordés	<p>Les thèmes abordés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La définition de la déontologie</li> <li>• Le champ de la déontologie et ses liens avec le droit</li> <li>• La déontologie comme élément structurant de l'action <ul style="list-style-type: none"> <li>- vis-à-vis des usagers</li> <li>- vis-à-vis des autres professionnels</li> </ul> </li> <li>• La question de l'existence d'une déontologie spécifique du criminologue</li> <li>• La déontologie et la responsabilité</li> <li>• Les principes d'utilité et de proportionnalité</li> <li>• Le libre consentement</li> <li>• Le secret professionnel</li> <li>• La non-assistance à personne en danger</li> <li>• Le travail sous mandat</li> <li>• Le travail avec les incapables juridiques</li> <li>• La gestion du dossier</li> <li>• Etudes de cas</li> </ul>
Acquis d'apprentissage	<p><b>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</b></p> <p>Au terme du cours, l'étudiant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• connaître et maîtriser les règles de déontologie en lien avec le statut de criminologue</li> <li>• analyser une intervention de nature criminologique en tenant compte des principes de la déontologie</li> <li>1 • agir dans le respect des sujets et des autres professionnels</li> <li>• tenir une posture de criminologue dans une équipe pluridisciplinaire ou dans un domaine professionnel particulier</li> <li>• être en mesure de collaborer avec d'autres professionnels</li> <li>• utiliser le respect de la déontologie comme un instrument d'intervention.</li> </ul>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>S'agissant d'un cours à évaluation continue, la présence à ce cours est requise. Les titulaires du cours peuvent, en vertu de l'article 72 du Règlement général des études et examens, proposer au jury de s'opposer à l'inscription à un examen (de la session de janvier/juin ou de septembre) d'un étudiant qui aurait été absent à 3 cours, sans fournir de motif justifié pour ses absences.</p> <p>L'évaluation est continue et prend la forme de QCM ou d'interrogations à réaliser après certains cours en présentiel. La somme des résultats obtenus constitue la note finale.</p> <p>En deuxième session, l'examen est un QCM ou un take home qui porte sur toute la matière vue au cours.</p>
Méthodes d'enseignement	Le cours est magistral. L'interactivité est stimulée.
Contenu	<p>Le cours aborde les principales questions de déontologie qui se posent dans les professions que pourront exercer les criminologues.</p> <p>Chaque volet de la matière est développé de manière générale et illustré par l'examen des codes et réglementation propres aux différentes professions ainsi que par des casus.</p> <p>Ce cours a pour vocation de donner des outils aux étudiants en criminologie avant qu'il n'entament leur stage.</p>
Ressources en ligne	L'étudiant-e doit s'inscrire sur Moodle pour avoir accès aux powerpoints et aux textes à lire ainsi que pour déposer les documents et commentaires demandés pour les évaluations.

Faculté ou entité en charge:	ECRI
------------------------------	------

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en criminologie	CRIM2M	2		